

Motor-homes welcome en Wallonie - 12/02/2016 08:15:00

Développer l'accueil des motor-homes en Wallonie permettra de soutenir l'offre touristique. Une circulaire vient simplifier les créations de zones.



«En Wallonie, et même en Flandre, on ne sait pas accueillir nos voisins français et hollandais.»

Philippe Pire, président de la LFBCM, constate que sa passion n'est pas la mieux encadrée dans notre pays. Les vacances de Philippe, c'est au volant de son motor-home qu'il les passe alors que les aires d'accueil sont peu nombreuses dans le sud du pays.

Le dossier devrait enfin évoluer favorablement. C'est la volonté du ministre wallon René Collin, en charge du Tourisme. Depuis le 1er février, une nouvelle circulaire vient d'être approuvée et permet de faciliter l'aménagement d'aires d'accueil.

Pourtant, les campings ne manquent pas. Mais ils ne sont généralement pas intéressés par ce type de touristes. D'abord parce qu'ils ne sont pas ouverts toute l'année, alors que les motor-homes circulent en permanence. *«Et aussi parce que les campings ne sont pas intéressés de les accueillir pour une nuit: entrer à 21h et ressortir le lendemain matin juste pour prendre de l'eau et vider les WC, ce n'est pas toujours évident.»*

Un premier schéma avait vu le jour en 2009 mais il était beaucoup trop contraignant pour les communes désireuses de mettre en œuvre des aménagements. *«Parfois, c'est un peu l'anarchie et il faut un minimum de confort pour les accueillir. S'il y avait des infrastructures correctes, il y aurait beaucoup plus de motor-homes.»* Selon une étude menée il y a quelques années, ce sont majoritairement les communes (80%) qui sont demandeuses de ce type d'aménagement contre 20% pour les campings. *«La première circulaire était trop contraignante pour les communes. Maintenant, le ministre Collin a relancé le projet et simplifiant la circulaire.»* (lire le détail ci-dessous).

Pour le président de la ligue francophone belge des clubs de motor-homes, il reste encore un aspect à explorer: l'aménagement de zone d'accueil par des particuliers. *«Un particulier ne peut pas recevoir plus de 3 motor-homes chez lui. Mais un restaurant, un agriculteur pourraient le faire. Il y a des demandes et on pourrait passer de 3 à 7 motor-homes.»*

Emmanuel HUET (L'Avenir)